

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise
Orientation :

1. Intitulé de module Introduction aux assurances sociales 2021-2022

Code : 5op470

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-e-s EES et 5 et 6 pour les étudiant-e-s EEW
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme de l'enseignement l'étudiant-e :

- Sait s'orienter efficacement dans le monde des assurances sociales.
- Est conscient-e du caractère spécifique des assurances sociales suisses (p.ex. une dent cassée en dégustant une tarte aux cerises n'est pas un accident mais une maladie).
- Peut identifier les assurances sociales en fonction des risques assurés.
- Connaît les prestations et obligations découlant des diverses assurances sociales.
- Est à même, sur la base de l'enseignement dispensé, de résoudre des cas concrets relevant de cas d'espèce.

- Est sensibilisé-e aux droits et obligations qu'ont en matière d'assurances sociales les différents partenaires suivants :
 - L'employeur/l'entrepreneur
 - Le salarié
 - Les assurés
 - L'assureur

5. Contenu et formes d'enseignement

1. Le système de sécurité sociale suisse
2. La prévoyance vieillesse, survivants et invalidité
3. Les atteintes à la santé
4. Allocations pour perte de gain en cas de prestation de service et de maternité
5. Le chômage
6. Les allocations familiales
7. Partie générale du droit des assurances sociales et aspects de procédure
8. Ouverture internationale

Le contenu sera dispensé sous forme de cours théoriques, de cas pratiques et mini-débats. Une attitude participative est ainsi encouragée.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Contrôle continu sous forme de travail de groupe écrit sur la base d'une liste de sujets donnés en cours.
- Examen oral après la semaine 14.

Le contrôle continu et l'examen oral ont en principe une pondération identique.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
 Pas de remédiation
 Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

8. Bibliographie

- **Lois d'assurance sociale**, disponibles sur www.admin.ch
- **Annuaire des assurances sociales 2018**, Roland R Perret, Gertrud E. Bollier, hrm4you GmbH, Luzern, 2018
- **La sécurité sociale en Suisse**, Centre d'information AVS/AI, Office fédéral des assurances sociales et Secrétariat d'Etat à l'économie Juin 2017 disponible sur https://www.ahv-iv.ch/Portals/0/Documents/Internationale_Broschueren/Securit%C3%A9%20sociale.pdf
- **Introduction au droit suisse de la sécurité sociale**. 4^e éd. GREBER, Pierre-Yves, KAHIL-WOLFF, Bettina, Genève : Université de Genève/Faculté de droit, 2009. (Cahiers genevois et romands de sécurité sociale; 43) disponible sur <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:43855>
- **Droit suisse de la sécurité sociale, Volume I**, Pierre-Yves Greber , Bettina Kahil-Wolff , Romolo Molo , Ghislaine Frésard-Fellay, Stämpfli Verlag AG, Bern, 2010
- **Droit suisse de la sécurité sociale, Volume II**, Ghislaine Frésard-Fellay, Bettina Kahil-Wolff, Stéphanie Perrenoud, Stämpfli Verlag AG, Bern, 2015